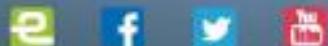


enedis
L'ELECTRICITE EN RESEAU

ERDF devient Enedis.
Notre nom change, pas notre engagement.
Notre mission de service public : vous apporter
l'électricité où que vous soyez, quel que soit
votre fournisseur.



Retrouvez-nous sur Internet :



enedis.fr [enedis.facebook](https://www.facebook.com/enedis) [@enedis](https://twitter.com/enedis) [enedis.youtube](https://www.youtube.com/enedis)

L'ÉNERGIE EST NOTRE AVENIR. ÉCONOMISONS-LA !

ENEDIS, au cœur du marché de l'électricité

Ouverture des marchés de l'électricité au début des années 2000

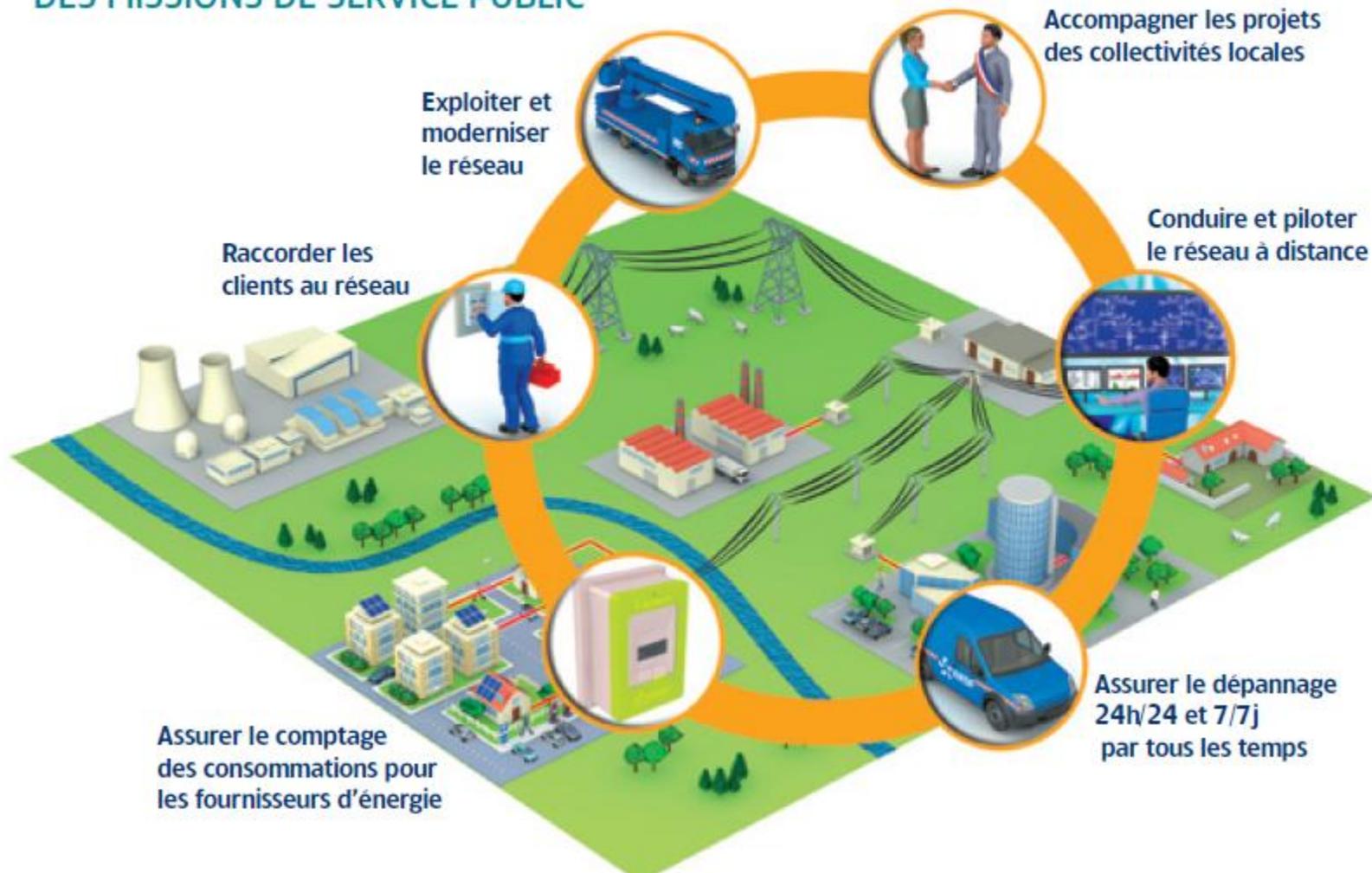


Enedis : 20 000 kms de réseaux électriques en Sarthe

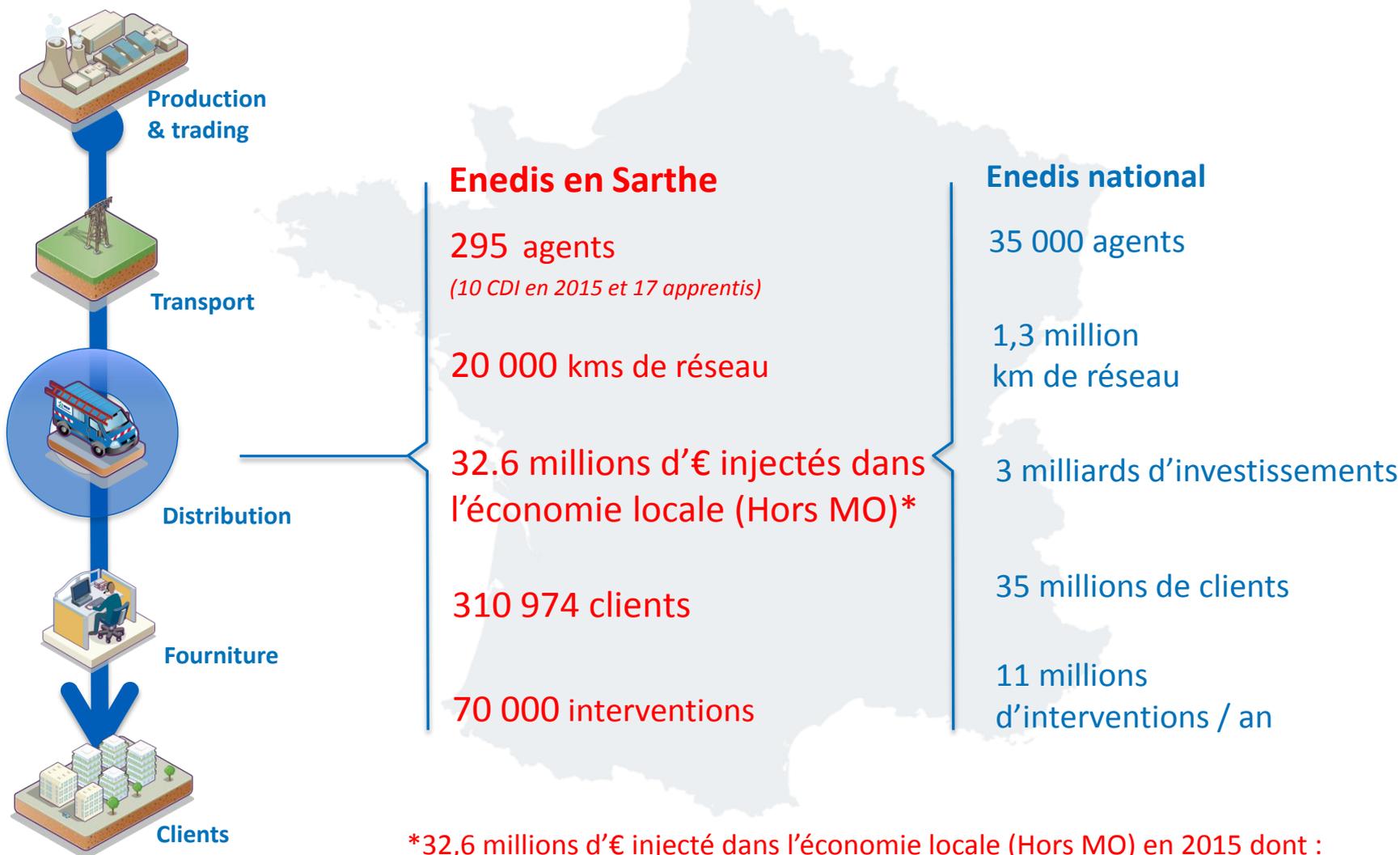
Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle développe, exploite, modernise le réseau électrique et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

ENEDIS, entreprise de Service Public

DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC



ENEDIS : Les réseaux au cœur de la chaîne électrique



*32,6 millions d'€ injecté dans l'économie locale (Hors MO) en 2015 dont :

- 27,8 M€ d'investissements
- 4,8 M€ pour la maintenance, l'élégage, ...

ENEDIS : Un interlocuteur pour chaque commune



Jean-Charles
BLUTEAU

06 69 99 89 31

jean-charles.bluteau@enedis.fr



Laurent
DESNOS

06 65 05 28 56

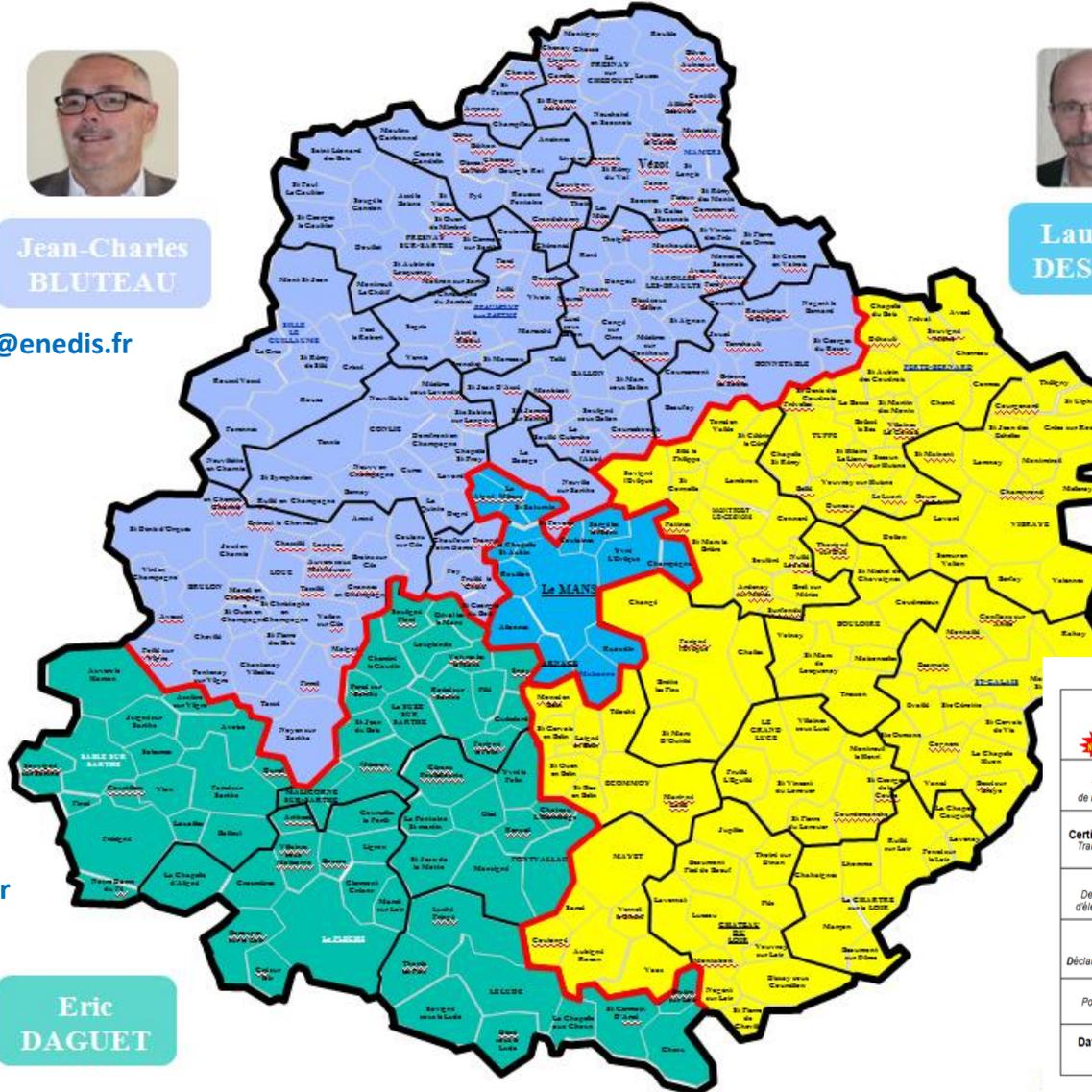
laurent.desnos@enedis.fr



Jacky
GRASSIN

06 81 48 80 90

jacky.grassin@enedis.fr



06 80 37 87 34

eric.daguet@enedis.fr



Eric
DAGUET

CONTACTS RÉSERVÉS A LA MAIRIE

Dépannage Électricité 24h/24, 7/7 « ERDF à mes Côtés », une application très utile à télécharger ! Prenez connaissance des coupures d'électricité en cours et l'heure probable de rétablissement	0 811 010 212 + 5 chiffres du code INSEE de votre commune
Raccordement Électricité Traitement et suivi de vos demandes de raccordements définitifs (ou de dépôt)	A privilégier : www.connect-racco.erdistribution.fr 09 69 32 18 83
Certificat et Autorisation d'urbanisme Traitement de vos demandes de CUB & AU	02 51 36 47 57 erdf.urbansime-pdl@erdistribution.fr Pôle Urbanisme ERDF - Rond point de l'Atlantique - BP 57 85002 La Roche sur Yon - Fax 08 11 37 02 53
Branchements Provisaires Demandes à adresser à votre fournisseur d'électricité 30 jours avant la date souhaitée	Votre fournisseur d'électricité Coordonnées sur votre facture d'électricité ou www.energie-info.fr
DT et DICT Déclaration projets Travaux Déclaration d'Intention Commencement Travaux	Inscription : www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr ERDF - Service DT/DICT - ☎ 02 40 41 02 50 21 rue de la Chaussée - BP 157 - 44403 REZE CEDEX
Réponses aux articles 2 et 3 Pour répondre directement et donner vos prescriptions par internet	www.e-plans Adresse mail : Mot de passe :
Date de déploiement du compteur Linky par commune	www.erdf.fr/linky-bientot-chez-vous

CONTACTS au service des PARTICULIERS

Dépannage Électricité 24h/24 - 7/7	09 726 750 72 (prix d'un appel local)
Raccordement Électricité Traitement et suivi de vos demandes de raccordements définitifs	09 69 32 18 82 A privilégier : www.connect-racco.erdistribution.fr

ENEDIS : Votre entreprise Locale à dimension Nationale

Pour chaque commune, un interlocuteur privilégié à votre écoute

- Faciliter vos relations avec Enedis,
- Vous proposer une information régulière,
- Proposer des services adaptés à votre commune,
- Vous tenir informé(e) rapidement en cas d'évènement signification sur votre commune.



Notre objectif : des collectivités « très satisfaites » d'Enedis en Sarthe

- Une enquête interne envoyée en septembre par courriel sur la messagerie de votre commune,
- Un résultat analysé avec grande attention par ERDF National : **« Adaptez les moyens à la satisfaction des besoins ! »**

Merci de prendre quelques minutes pour y répondre !



ENEDIS : Des services pour accompagner les territoires



TRÈS HAUT DÉBIT

ERDF vous accompagne afin de faciliter le déploiement du Très Haut Débit sur votre territoire via les réseaux de distribution d'électricité aériens ou à travers la coordination lors de travaux structurants souterrains que nous réalisons.



URBANISME

L'alimentation électrique est un point clé de vos projets. ERDF vous accompagne en amont de vos projets urbanistiques, notamment dans l'élaboration des SCOT et PLU(i) jusqu'à la concrétisation de vos projets d'aménagement.



DONNÉES ÉNERGÉTIQUES

ERDF met à disposition des collectivités des agrégats de données pour l'aide à la décision et au suivi des politiques énergétiques (PCAET), particulièrement pour l'accueil des ENR et la rénovation immobilière de votre territoire.



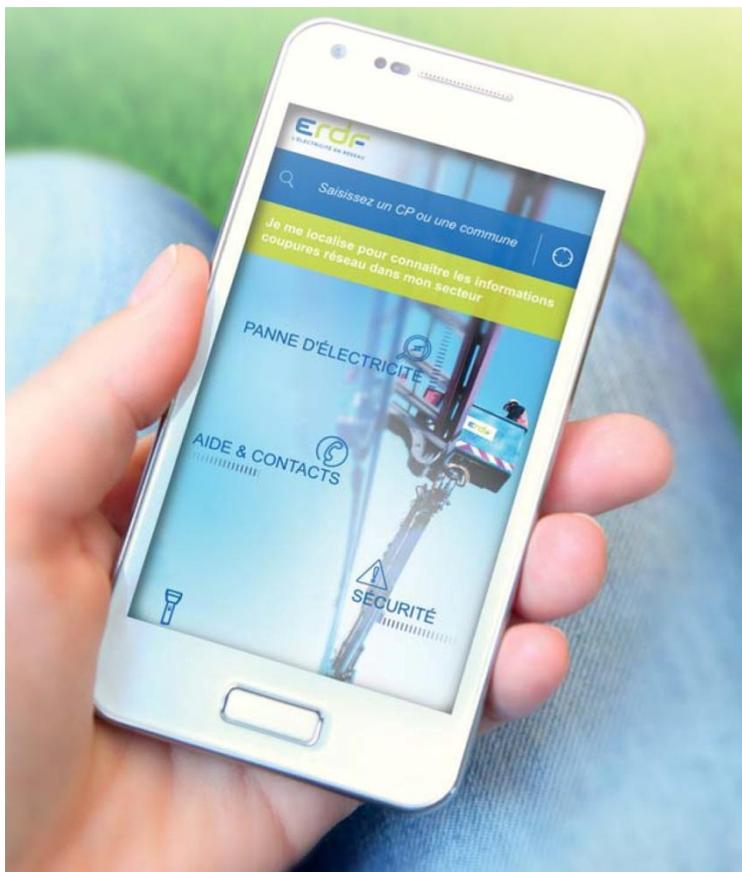
MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

ERDF accompagne les porteurs de projets dans l'optimisation des raccordements de bornes de recharge de véhicules électriques dans votre commune, comme actuellement dans le cadre du projet de déploiement des bornes par le [CD72](#)



Votre interlocuteur privilégié à Enedis est à votre disposition afin de vous présenter ces nouveaux services !

ENEDIS : Les services en poche !



L'application « Enedis à mes côtés »

Une panne d'électricité ?

L'application vous indique le secteur impacté, l'heure de réalimentation et vous renseigne sur les étapes pour retrouver la lumière chez vous.

Des travaux sur votre domaine ?

Bénéficiez des conseils pour travailler en toute sécurité.

Besoin d'un renseignement ?

La Foire Aux Questions est à votre disposition pour répondre à vos besoins et vous guider dans votre recherche.

Disponible gratuitement sur les smartphone :



Le déploiement des compteurs communicants Linky

The background of the slide features a landscape with several white wind turbines of varying heights against a blue sky with scattered white clouds. The foreground is a flat, green field. The image is framed by large, semi-transparent circular shapes in shades of blue and white.

LINKY, une nouvelle génération de compteur . . .



Compteur électromécanique

1960



Compteur électronique

1992

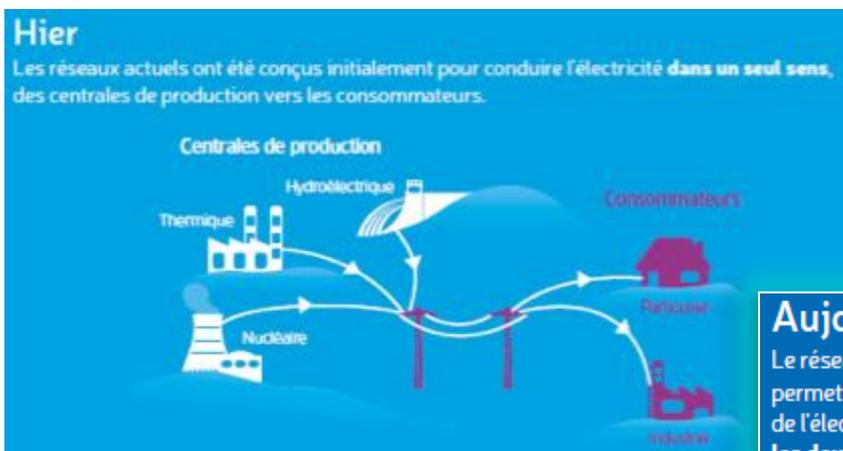


Compteur Linky

2015

... pour préparer les réseaux du futur

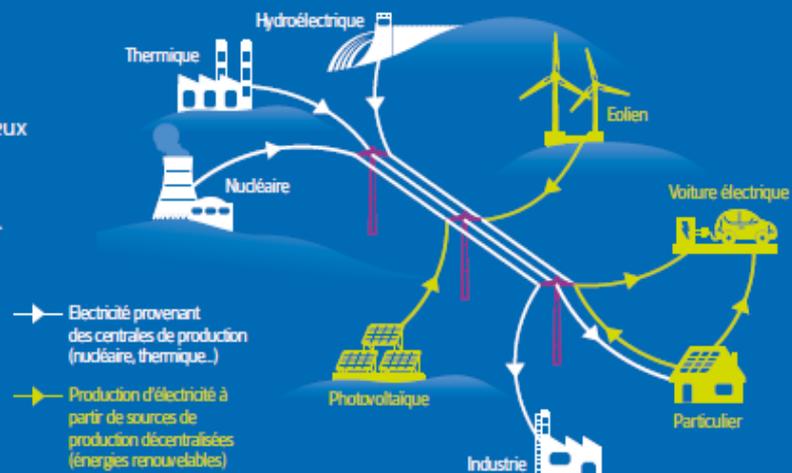
- ▶ Prendre en compte de nouveaux usages et moyens de production locaux
- ▶ Accompagner l'essor des énergies renouvelables, le développement de la mobilité électrique et l'évolution des modes de consommation, tout en garantissant la sûreté du système électrique.



Un réseau exploité et modernisé
par Enedis au bénéfice de tous !

Aujourd'hui

Le réseau intelligent doit permettre la circulation de l'électricité **dans les deux sens** afin de mieux intégrer la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables.



LINKY : Quels avantages ?



SERVICES À DISTANCE

Des interventions en moins de 24h et sans rendez-vous.



BAISSE DU COÛT DES PRESTATIONS

réalisées par téléopérations (mises en service, modification de puissance, ...)



DIAGNOSTIC FACILITÉ

DES PANNES grâce à une analyse plus rapide du réseau.



FACTURES AVEC INDEX

RÉELS: le client paie uniquement ce qu'il consomme !



AUCUN IMPACT SUR LA

FACTURE CLIENT: le compteur et la pose ne sont pas facturés au client.



SUIVI DES CONSOMMATIONS

D'ÉLECTRICITÉ actualisées toutes les 24h et consultables sur Internet.



NOUVELLES OFFRES

DES FOURNISSEURS à destination de leurs clients pour favoriser la maîtrise de l'énergie.



INTÉGRATION FACILITÉE DES MOYENS DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES.



OPTIMISATION DES IRVE :

développement des bornes de recharges des véhicules électriques.



MEILLEURE PRÉVISION

DES INVESTISSEMENTS grâce à un patrimoine mieux suivi.

LINKY : Chiffres clés du Programme

DÉPLOIEMENT INDUSTRIEL

6ans



2015 → 2021



5 Mds



MILLIARDS D'EUROS COURANTS
D'INVESTISSEMENT D'ICI 2021



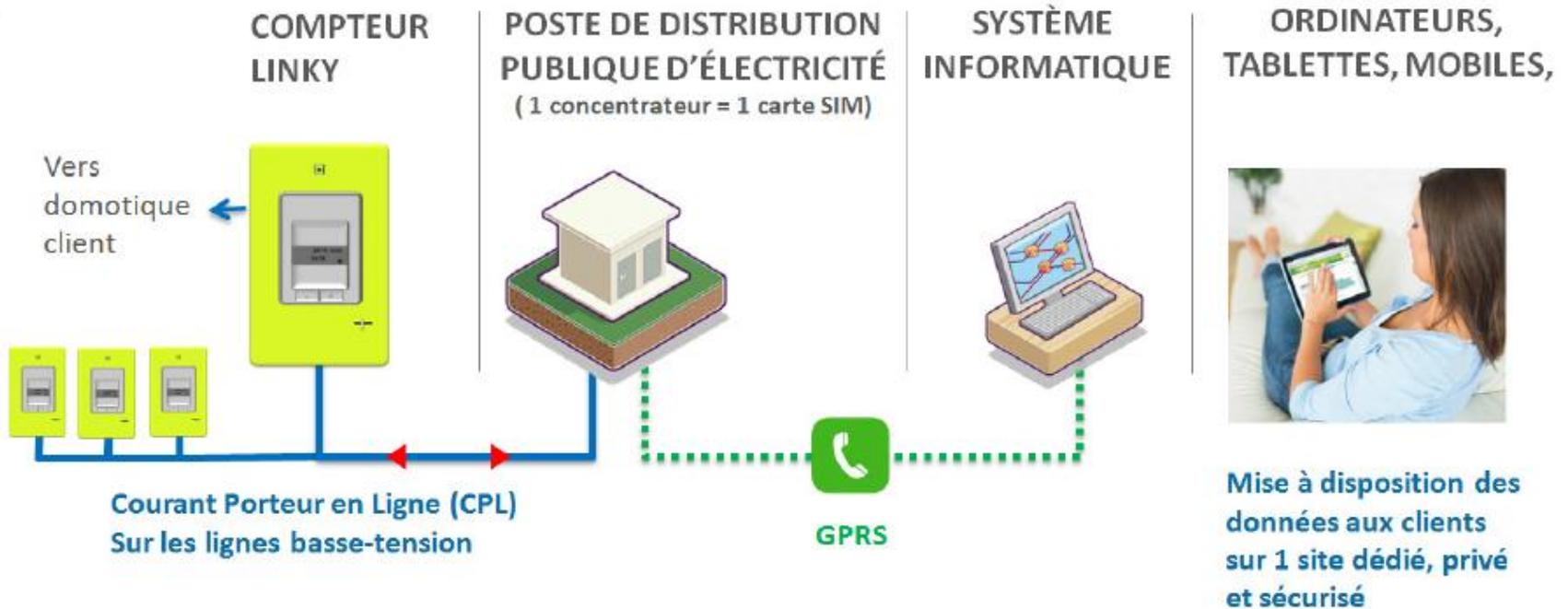
10 000 EMPLOIS DIRECTS (5 000
POUR LA POSE), INDIRECTS OU
INDUITS

6 CONSTRUCTEURS DISPOSANT
D'USINES EN FRANCE

plus de **80** marchés de pose

et **25** marchés de recyclage déjà
démarrés

LINKY : Comment cela fonctionne ?



Quelques rappels :



Aucune mise aux normes des installations n'est obligatoire pour la pose de Linky.



Linky est gratuit pour les clients : investissement pris en charge à 100% par ERDF et amorti sur 20 ans. Aucun frais ne sera facturé, aucun démarchage et aucune offre de service ne seront proposés lors de cette installation.



30 à 45 jours avant la pose du compteur, le client est informé par un courrier d'ERDF. L'entreprise prestataire de pose prendra contact également environ **3 semaines avant le rendez-vous**.



La durée de pose moyenne du compteur est de **30 minutes**.

Au-delà du réseau : Des avantages clients forts

Plus de confort

La plupart des opérations pour lesquelles nous avons besoin aujourd'hui de prendre rendez-vous pourront être réalisées à **distance sans dérangement** :

- des relevés de consommation automatiques quotidiens à distance permettant de ne plus avoir de factures estimées, sources de nombreuses contestations clients
- des interventions rapides, en 24h sans rendez-vous : mise en service , modification de puissance, ..
- un meilleur diagnostic des pannes
- une protection des installations clients en cas de surtension sur le réseau

Plus de services

De nouvelles **offres** tarifaires, mieux adaptées aux besoins des consommateurs pourront être développées par les fournisseurs.

- Par exemples des offres week-end/semaine



Au-delà du réseau : Des avantages clients forts

Plus d'économies

Chaque foyer pourra visualiser de façon simple et pratique sa consommation d'énergie et ainsi **mieux la comprendre pour mieux la maîtriser.**

par défaut

- Un accès sécurisé par internet qui permet une meilleure connaissance de ses consommations : mois par mois, jour par jour (avec historique)
- Des comparaisons possibles avec d'autres foyers

au choix du client

- Possibilité de consulter sa courbe de consommation jusqu'à un pas de 30mn (puissance moyennée, puissance max atteinte jour par jour)
- Possibilité de télécharger ses données
- Possibilité de donner son accord pour transmettre ses données à un tiers (fournisseurs d'énergie ou de service par exemple)

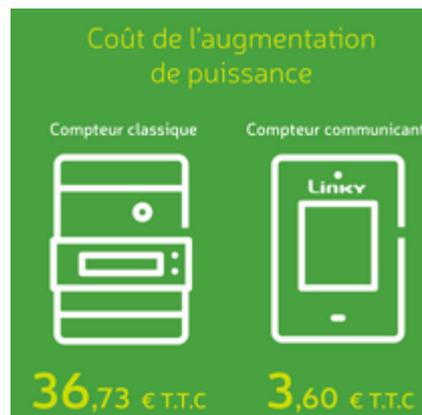
En aucun cas Linky n'enregistre la consommation individuelle des appareils



Au-delà du réseau : Des avantages clients forts

Plus
d'économies

Grâce aux compteurs Linky, le coût de la plupart des prestations habituelles réalisées par Enedis sera diminué :



Dès 2017, une économie de 600 euros en moyenne sur le raccordement des nouveaux clients qui consomment et produisent sur le réseau d'électricité.

- Afin de soutenir le développement des énergies renouvelables, Enedis installera dès le 1er janvier 2017 des compteurs Linky à tous les nouveaux clients désirant auto-consommer une partie de leur production tout en injectant le surplus de leur énergie produite mais non consommée sur le réseau.
- Grâce à Linky, un seul compteur permettra de mesurer tout à la fois l'électricité produite et celle consommée. Plus besoin, comme c'est le cas aujourd'hui, de s'équiper, à un coût parfois élevé, d'un 2^{ème} compteur (baisse de 600 € TTC en moyenne sur le coût de raccordement de l'installation).

02 Le déploiement

Déploiement : Priorité à l'information et à l'accompagnement !

Une arrivée du compteur organisée avec la mairie



Un courrier personnalisé envoyé 30 à 45 jours avant la pose pour informer



Un site internet très complet : FAQ, Prise de RDV, Assistance...

Un numéro d'appel gratuit pour répondre à toutes vos questions

0 800 054 659 Service & appel gratuits

Déploiement : Le déroulement de la pose du compteur

30 à 45 jours



Réception d'un courrier 30 à 45 jours en amont

Selon disponibilité client



Prise de rendez-vous par le prestataire d'Enedis par courrier ou appel téléphonique

Le jour J



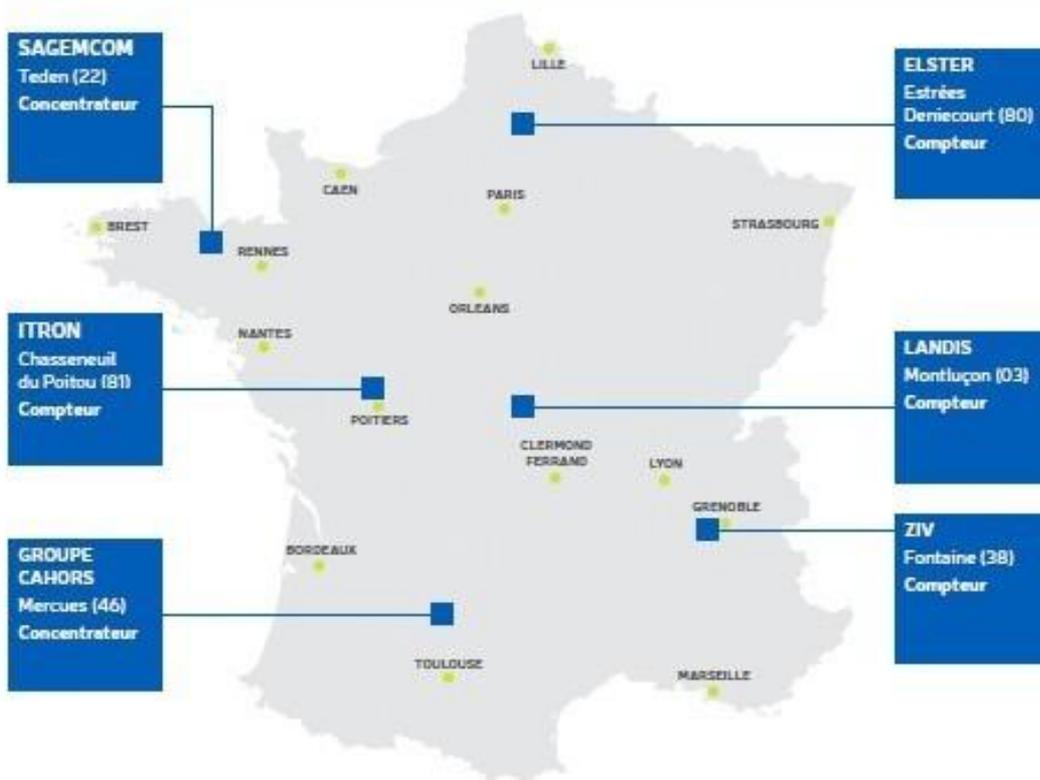
Intervention chez le client (le courant est coupé)



Le technicien remet la notice du compteur au client
ou
la dépose dans la boîte aux lettres

↳ Déploiement : Les partenaires Linky

PARTENAIRES INDUSTRIELS



ENTREPRISES DE POSE

AGISCOM
ATLAN'TECH
CHAVINIER
DSTPE
ERS
GMV INDUSTRIE
GRONTMIJ
GRONTMIJ PARERA
LINK ELEC
LS SERVICES
OTI
PHINELEC
SATELEC
SERA
SETELEN
SFATD
SOLUTIONS 30

SOGETREL
SCOPELEC



6 lieux de fabrication du compteur en France

Déploiement : LINKY en Sarthe



Déploiement : Linky bientôt chez vous !

En Sarthe, 2 **entreprises de pose** assurent le remplacement des compteurs chez les clients en 2016 :

- **Scopelec** (Sarthe – Le Mans)
- **Sogetrel** (Sarthe – La Flèche)

Identifiées avec ce logo :



26 recrutements de sarthois ont été spécialement créés au sein de Sogetrel et Scopelec



Pour connaître la date de prévision de déploiement, consultez :

www.enedis.fr/linky-bientot-chez-vous



Déploiement
LINKY

Découvrez le
déploiement
sur les Pays
de la Loire

03 Les principaux sujets d'interpellation sur Linky

Les principaux sujets d'interpellation

Depuis le début du déploiement, plusieurs thématiques reviennent régulièrement au sujet de Linky et trouvent un écho de plus en plus important dans la presse.

Ces interpellations viennent souvent des associations militantes anti-Linky, qui abordent principalement les thèmes suivants :

- *Les questions sanitaires (ondes)*
- *Le respect de la vie privée, la sécurité des données*
- *La question des incendies*
- *La possibilité de refuser le compteur*

Un regard différent



Dessin de Chaunu publié dans *Ouest France*

Linky et les ondes



Le compteur Linky n'utilise pas d'ondes Radio (radiofréquences) pour communiquer

À la différence du Wifi, des téléphones portables, des GPS, de la Radio FM, du Bluetooth, qui eux communiquent dans l'air ambiant.

Il utilise le CPL (Courant Porteur en Ligne)

C'est un signal basse fréquence (63 à 75 kHz) qui circule dans le câble électrique.

Il se superpose au 50 Hz.

Le CPL est déjà largement utilisé :

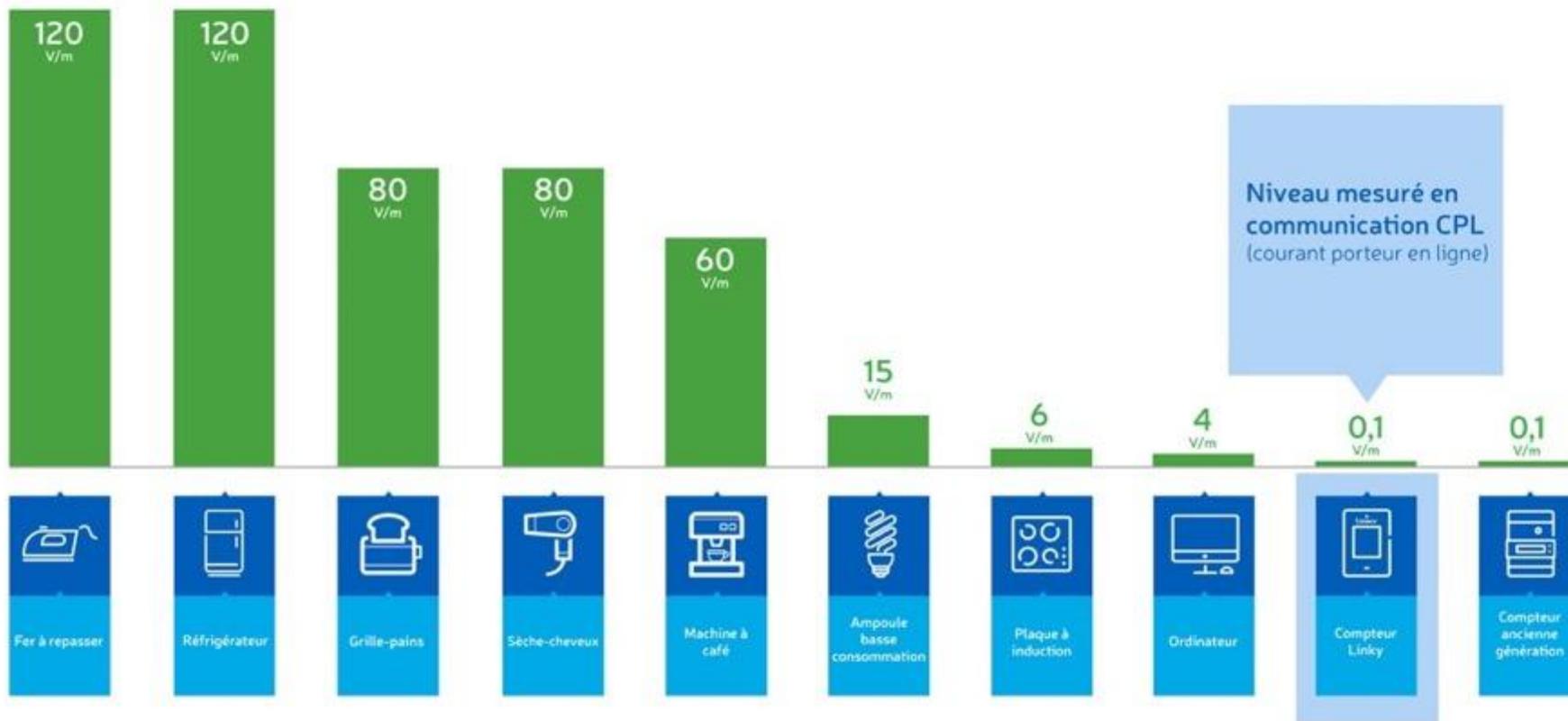
- > pour l'envoi du signal 175 Hz (heures creuses, heures pleines) et ce depuis 50 ans
- > pour des usages domestiques (box internet CPL, baby phone,...)

Le compteur Linky respecte toutes les normes sanitaires

- Testé à de nombreuses reprises (par ex. à l'Agence nationale des Fréquences (ANFR), ou au Laboratoire National de métrologie et d'Essai (LNE)
- Respect réaffirmé par le **Conseil d'Etat dans sa décision N° 354321 du 20 mars 2013**

Exposition liée à l'utilisation des objets de la vie courante

Champ électrique en Volt/mètre mesuré à proximité de l'appareil



Sources : OMS, ANFR, ERDF

Les données : Sécurisées, elles appartiennent au client !

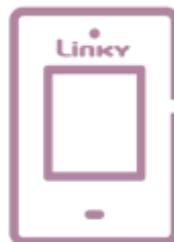
Enedis veille scrupuleusement à la **sécurité des données** et au **respect de la vie privée** :

Audit tous les 6 mois



ANSSI

Agence Nationale de la Sécurité
des Systèmes d'Information



Respect de la vie privée



CNIL

Commission Nationale de
l'Informatique et des
Libertés

Les **données** transmises par Linky sont **une série de chiffres**. L'ensemble de la chaîne de transmission est cryptée. Aucune donnée personnelle ne transite (nom, adresse...)

La question des incendies

Le risque incendie n'est pas lié au type de compteur posé

Le risque incendie est très rare, il résulte d'un mauvais serrage mécanique des câbles.



Les techniciens sont formés spécifiquement et contrôlés régulièrement

Ils utilisent des clés dynamométriques permettant d'assurer le serrage normé (5 N.m).

Les compteurs Linky sont testés par les constructeurs et le Linky Lab (Labo Enedis).

Aucun problème d'incendie lié à des défauts intrinsèques aux compteurs n'a été observé à ce jour.

Le compteur Linky est conçu avec des matériaux « retardateurs de flammes »

La pose du compteur est elle obligatoire ?

- ❖ Les compteurs sont la **propriété de la collectivité** qui en confie à Enedis l'exploitation à travers le contrat de concession.
- ❖ De par sa mission et comme il est inscrit dans le contrat d'accès au réseau, **Enedis doit avoir accès au dispositif de comptage**. Dans le cas contraire, le client s'expose à une suspension de son accès au réseau.
- ❖ **Le déploiement de Linky est une obligation légale**, inscrite au code de l'énergie. Dans le cadre de sa mission de service public, Enedis est tenue d'assurer le renouvellement des compteurs.
- ❖ Juridiquement une commune ne peut pas s'opposer à l'arrivée de Linky. Ce n'est pas de son ressort mais de celui de l'Etat qui a inscrit le déploiement dans une loi et des décrets. **La responsabilité de la commune ne peut pas être engagée.**



Le déploiement du compteur LINKY s'inscrit dans le cadre d'une **démarche européenne et nationale** remontant au début des années 2000 et encadrée par plusieurs textes législatifs et réglementaires, dont :

- La **directive 2009/72/CE**, dans son paragraphe 2 de l'annexe I, énonce en particulier que les « Etats membres veillent à la mise en place de systèmes intelligents de mesure qui favorisent la participation active des consommateurs au marché de la fourniture d'électricité ». Cette directive est transposée en droit français à l'**article L. 341-4** du code de l'énergie.
- Le **Décret n°2010-1022 du 31 août 2010** relatif aux dispositifs de comptage sur les réseaux publics d'électricité rend obligatoire la mise en œuvre de compteurs communicants par le gestionnaire Enedis. Cette obligation a été récemment reprise dans le **code de l'énergie** à l'**article R341-4**. Le calendrier de déploiement est lui indiqué à l'**article R341-8**.

ANNEXE : Le cadre juridique



Directive Européenne 2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité énonce que les « *États membres veillent à la mise en place de systèmes intelligents de mesure qui favorisent la participation active des consommateurs au marché de la fourniture d'électricité. La mise en place de tels systèmes peut être subordonnée à une évaluation économique à long terme de l'ensemble des coûts et des bénéfices pour le marché et le consommateur, pris individuellement [...]* ».

Il précise, par ailleurs, que « *si la mise en place de compteurs intelligents donne lieu à une évaluation favorable, au moins 80 % des clients seront équipés de systèmes intelligents de mesure d'ici à 2020* ».

Délibération de la CRE du 7 juillet 2011 portant communication sur les résultats de l'expérimentation d'Enedis relative au dispositif de comptage évolué *Linky*, la CRE a proposé de généraliser le dispositif de comptage communicant d'Enedis.

Article L. 341-4 du code de l'énergie (dispositions de la directive transposées en droit français) L'article L. 341-4 du code de l'énergie (anciennement, le IV de l'article 4 de la loi du 10 février 2010) précise ainsi que les dispositifs de comptage mis en œuvre par les gestionnaires de réseaux de distribution doivent permettre aux fournisseurs de « *proposer à leurs clients des prix différents suivant les périodes de l'année ou de la journée et incitant les utilisateurs de réseaux à limiter leur consommation pendant les périodes où la consommation de l'ensemble des consommateurs est la plus élevée* ».

Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la **transition énergétique** pour la croissance verte a entendu généraliser le déploiement des compteurs d'électricité de nouvelle génération, comme « *Linky* ». Il s'agit d'un compteur, dit « intelligent », qui offre de nouveaux services à distance et vise à favoriser à terme une réduction de la consommation d'énergie. Son déploiement a débuté le 1er décembre 2015. Il doit être progressivement installé dans les foyers français par le gestionnaire du réseau électrique Enedis d'ici 2020.

ANNEXE : Les normes en vigueur

- ▶ **Recommandation du conseil de l'Union européenne** n° 1999/519/CE du 12/07/99 relative à la limitation de l'exposition du public aux champs électromagnétiques
- ▶ **Norme Française** NF EN 50470 de février 2007 relative aux équipements de comptage d'électricité ;
- ▶ **Norme Française** NF EN 55022 de juin 2012 relative aux appareils de traitement de l'information - Caractéristiques des perturbations radioélectriques - Limites et méthodes de mesure ;
- ▶ **Norme Française** EN 50065-1 de juillet 2012 relative à la transmission de signaux sur les réseaux électriques basse tension dans la bande de fréquences utilisée par le **CPL bas débit**.

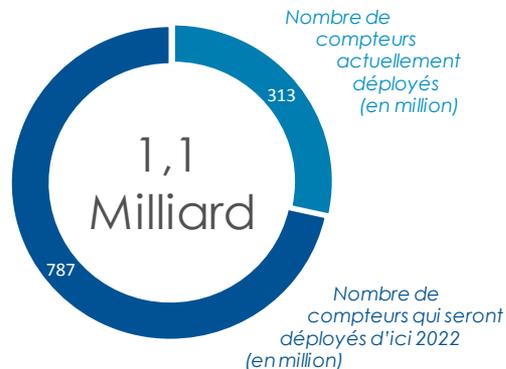


Merci pour votre écoute !

Les compteurs communicants en Europe et dans le monde

Le contexte de déploiement des compteurs est **propre à chaque pays**. Il varie **selon plusieurs critères visant différents objectifs** :

Critères	<ul style="list-style-type: none">• Politique énergétique• Organisation de la distribution• Propriété des compteurs• Choix des technologies
Objectif(s) visé(s)	<ul style="list-style-type: none">• Amélioration du service• Information des clients finaux• Meilleur fonctionnement du marché• Maitrise de la consommation• Optimisation du réseau



Le cas de l'Europe

La directive européenne **impose une installation dans au moins 80 % des foyers** : **Seize pays membres** ont décidé un déploiement à grande échelle pour 2020, voire avant pour certains. Trois de ces États ont déjà déployé la totalité de leurs nouveaux compteurs communicants : la Finlande (3,1M de compteurs), la Suède (5,2M) et l'Italie (27M).

